



SUBVENTION ANC PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE



PARCE QUE **CHAQUE TERRITOIRE** EST UNIQUE.

Intervenants



Nicolas FECHE
Chef de Secteur Loire Nord



Aurélie CATY
Responsable ANC



PARCE QUE **CHAQUE TERRITOIRE** EST UNIQUE.

Sommaire

- Procédure de réhabilitation,
- Subventions existantes,
- Conditions d'attribution,
- Montage financier,
- Comparaison des coûts,



PARCE QUE **CHAQUE TERRITOIRE** EST UNIQUE.



Procédure de réhabilitation d'un système d'assainissement non collectif

- Contrôle de **bon fonctionnement** entre 4 et 10 ans
 - Si dossier non conforme avec risque sanitaire ou/et environnemental remise aux normes nécessaires
- Dossier de **conception** et **d'implantation** (projet du futur assainissement) validé par le SPANC
- Contrôle des **travaux** avant remblaiement
- Contrôle de **bon fonctionnement** entre 4 et 10 ans





Subventions existantes



➤ Contrôle du **neuf et/ou dispositif réhabilité**

- Pour l'ensemble des projets de la commune (hors subventions groupées)

Objets	Détails
Conditions	SPANC créé
Règle	1 seule demande par année et par commune
Aides	60%, avec un plafond à :
- Contrôle de conception	100 €
- Contrôle de réalisation	100 €





Subventions existantes

➤ Animation pour la **réhabilitation**

Objets	Détails
Conditions	Programme d'animation sur des opérations groupées (réunion, pré instruction de vérification et de validation, reversement de la subvention)
Aides	60%, avec un plafond à 400 €





Subventions existantes

➤ Réhabilitation des ouvrages

Objets	Détails
Conditions	<ul style="list-style-type: none">• Ouvrages existants (avant 2009),• Habitations achetées avant 2011,• Assainissement non conforme avec travaux obligatoires et être doté d'une fosse septique minimum,• Opérations groupées,• Etude de sol,• Travaux réalisés par entreprise
Aides	60%, avec un plafond à 8 500 € pour « étude et travaux »





Conditions d'attribution des subventions

➤ Communes :

- Signer une convention pour la mise en œuvre d'une **opération collective**,
- Avoir créé le **SPANC** (statut, règlement de service, délibération)
- Avoir réalisé les contrôles de **bon fonctionnement** et avoir une synthèse mise à jour,
- **Mandat** signé avec le maitre d'ouvrage privé,
- Fournir un **tableau récapitulatif** de l'opération de réhabilitation,





Conditions d'attribution des subventions

➤ Particuliers :

- Avoir **accepté** la visite du SPANC,
- Etre avis **non conforme avec risques**,
- **Etre équipé** d'au moins une fosse septique,
- Réaliser une **étude de sol** répondant aux critères du CCCTP de l'Agence,
- Avoir signé une **convention** avec la collectivité,
- Fournir **2 devis** détaillés non signés,
- Avoir un **dossier de conception favorable** pour le projet de réhabilitation par la collectivité,
- **Faire vérifier la conformité** des travaux par le SPANC,





Exemple de montage financier

Type de contrôle	Commune	Subvention	Particulier	Reste à charge de la commune
Animation	400	240	160	0
Conception	102	60	42	0
Réalisation	118	60	58	0
TOTAL	620	360	260	0





Comparaison des coûts

Opération	Sans Subvention		Avec Subvention	
	Particulier	Subvention	Particulier	Subvention
Montant des travaux	8 000 €	0 €	2 900 €	5 100 €
Etude de sol	0 €	0 €	500 €	
Animation	0 €	0 €	160 €	240 €
Conception	102 €	0 €	42 €	60 €
Réalisation	118 €	0 €	58€	60 €
TOTAL	8 220 €	0 €	3 660 €	5 460 €